



11/12 et 13 Juillet 2015



TDF MICRO

SOCIETE NAUTIQUE DE NARBONNE

(sur le plan d'eau de l'étang de Bages-Sigean)

AVIS DE COURSE

COUPE DE MEDITERRANEE DES CORSAIRES

ETAPE DU TOUR DE FRANCE DES MICROS

Challenge SNN étape 5

Epreuve ouverte aux Croiseurs à Handicap catégories A, B, C, R1, L

! Zone de Course : Etang de Bages Sigean

Vendredi 10 Juillet Accueil - Possibilité de grutages et mises à l'eau de 14h à 18h.

Samedi 11 Juillet : Accueil – Confirmation des inscriptions et **grutages de 08h à 12h**

: à partir de 15 H : **3 Courses Maximum (parcours banane ou côtier)**

: Apéritif club à 19 h 00, Repas Club 20H00 sous les pins à l'ecole de voile.

Dimanche 12 Juillet : à partir de 09 h 30 : **5 Courses maximum (parcours banane - 1 côtier)**

: Apéritif club à 19 h 00, Repas Club 20H00 sous les pins à l'ecole de voile.

Lundi 13 Juillet : à partir de 09 h 30 : **2 Courses Maximum (parcours Banane ou côtier)**

: Dernier signal d'avertissement au plus tard à 12 h 00

: **14 h :** Lecture du classement, remise des prix, pot de l'amitié et Buffet offert par le Club.

! Règles applicables : Cette régata sera régie par « les règles » telles que définies dans :

-Les règles de course à la voile RCV 2013-2016

-Les prescriptions de la FFV

-Les règles des classes concernées

-Le règlement du Handicap National

-Le règlement du TDF Micros

-Le présent avis de course

-Les Instructions de course et leurs annexes.

! Règles de Course : R.C.V 2012-2016

Modification à la règle 61.1.a2 des R.C.V : En cas de réclamation, le pavillon rouge sera obligatoire pour les bateaux de moins de 6 mètres.

Système de pénalité : Pénalité de 1 tour (RCV 44.2).

Les annexes aux IC seront remises lors de la confirmation d'inscription sur place.

! Sécurité et Equipements:

Matériel de sécurité : Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classes ou par la réglementation en vigueur.

L'étang de Bages Sigean est classé plan d'eau maritime (navigation à moins de 2 milles).

1-

! Décharge de responsabilité :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques.

L'Autorité Organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après

la régates.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

! Publicité : *Cette régates est classée en catégorie « C » de publicité, selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la FFV.*

Tout bateau arborant une publicité sur son bateau devra détenir une carte d'autorisation de port de publicité, ou une autorisation ponctuelle, délivrée par la FFV.

Classements *En temps sur temps ou temps sur distance selon la formule HN France pour toutes les catégories.*

- *Micros: Classement pour les catégories croiseur, régates et proto extraits du classement général HN .*

- *Classement Corsaires extrait du classement général HN.*

- *Nombre de courses maximum : 10*

- *Nombre de courses pour valider l'épreuve : 2*

! Inscriptions : *Fiche d'inscription à retourner au secrétariat du club avant le 08 juillet 2014.*

par courrier où e-mail : sn.narbonne@wanadoo.fr

Engagement : 50 € pour le bateau ramenés à 30 euros pour les inscriptions reçues avant le 8 juillet. (Gratuit pour les sociétaires).

Repas Club : 10 € (11 et 12 juillet le soir)

Hébergement possible en dortoir les 11 et 12 juillet : Gratuit et 4 € le petit déjeuner. (Se munir d'un duvet)

Repas de midi (sandwiches, panier repas) 8 € (Dimanche 12 juillet).

Parking : possibilité de badge parking (avec caution de 30euros) pour entrées et sorties en dehors des horaires de l'accueil.

! Licences : *Licence F.F.V obligatoire avec certificat médical*

Des licences temporaires 4 jours (23€) pourront être délivrées au moment de l'inscription, sur présentation d'un certificat médical de moins de 1 an (FFV RI Art 53).

Les mineurs devront présenter une autorisation parentale pour l'épreuve.

! Carte d'identité HN : (Valide) *A présenter à la confirmation des inscriptions.(Classement HN), comportant la classe et le groupe net attribué au bateau.*

! Rappel : *Pour être classé au Tour de France 2015, les micros doivent être à jour de leur cotisation MCF ou autre association nationale de classe : Neptune, Microsail, Corsaire .*

Société Nautique de Narbonne

12 rue des Nauticards

La Nautique 11100 NARBONNE

Tel : 04.68.32.26.06 - Fax : 04.68.32.26.06

E.mail : sn.narbonne@wanadoo.fr

Renseignements Régatiers : 06.70.74.04.12

Coupe de Méditerranée des Corsaires Etape du Tour de France des Micros du 11 au 13 Juillet 2015

Société Nautique de Narbonne

Fiche d'inscription à retourner à : Société Nautique de Narbonne

12 rue des Nauticards

LA NAUTIQUE

11100 NARBONNE

Tél./Fax : 04-68-32-26-06

e-mail: sn.narbonne@wanadoo.fr

NOM : ----- **Prénom :** ----- **Date Naissance :** -----

Adresse : -----

Club : ----- **N° Licence :** -----

Barreur du bateau (série) :----- **Nom du bateau :** ----- **N° Voile :** ---

Classe :----- **Groupe :**----- **Certificat de conformité :**----- **Carte Pub :**-----**Carte Adhérent MCF :**-----

Noms, prénoms des équipiers Dates de naissance : N° licences :

-----/-----/-----
-----/-----/-----
-----/-----/-----

Je soussigné.....m'engage à participer à cette régata sous ma seule responsabilité.

Frais d'inscription: 50 € pour le bateau (**ramenés à 30 € pour les inscriptions reçues avant le 8 juillet**).

Date et heure d'arrivée probable à La Nautique : ----- **Signature :**

Date de départ envisagée : -----

Repas Club du 11 juillet (facultatif – inscription avant le 8 Juillet) :

Nombre de convives : x 10 € =

Repas Club du 12 juillet (facultatif – inscription avant le 8 Juillet) :

Nombre de convives : x 10 € =

Repas de midi du 12 juillet (sandwiches – inscription avant le 8 Juillet) :

Nombre : x 8 € =

Repas de midi du 13 juillet : Offert par le Club (Apéritif – Buffet).

Petit-déjeuner : (facultatif – inscription avant le 8 Juillet) :

Nombre : x4 € =

Hébergement : (Dortoir avec sanitaires - 20 places maximum sur réservation 04.68.32.26.06 HB)

:
Camping de la Nautique Réservations (400 m du port : 04 68 90 48 19

www.campinglanautique.com

Hotel B&B (2km du port) : 0 892 70 75 49

" **Ci-joint chèque de 30 euros (inscription)**

" **Ci -joint chèque deeuros (repas).**

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné domicilié à , en qualité de père, mère, tuteur (1), autorise à participer à la " Coupe de la Nautique " organisée par la Société Nautique de Narbonne, du 11 au 13 juillet 2015.

J'autorise d'autre part l'organisation et les dirigeants de la SNN à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'Urgence et d'hospitalisation.

Coordonnées téléphoniques des personnes à prévenir en cas d'urgence : / / / /

Fait à Signature du représentant légal :

le ... / ... /

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné domicilié à , en qualité de père, mère, tuteur (1), autorise à participer à la " Coupe de la Nautique " organisée par la Société Nautique de Narbonne, du 11 au 13 juillet 2015.

J'autorise d'autre part l'organisation et les dirigeants de la SNN à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'Urgence et d'hospitalisation.

Coordonnées téléphoniques des personnes à prévenir en cas d'urgence : / / / /

Fait à Signature du représentant légal :

le ... / ... /

(1) rayer la mention inutile

ANNEXE « PRESCRIPTIONS FEDERALES »

FFVoile Prescriptions to RRS 2009 – 2012

Applying to foreign competitors

RRS 64.3 (*) :

Jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a measurement protest.

RRS 68 (*) :

Any claim for damages arising from an incident involving a boat bound by the RRS shall be subject to the appropriate courts and will not be considered by the jury.

RRS 70. 5 (*) :

In such circumstances, the written approval of the FFVoile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the competition.

RCV 86.3 (*) :

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall beforehand submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the regatta. The authorization of the FFVoile shall be mentioned in the notice of race, in the sailing instructions, and shall be posted on the official notice board during the regatta.

RRS 88 (*) :

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions, except for competitions for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.org, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91 (*) :

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the FFVoile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

Appendix F (*) :

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, Jury d'Appel, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris